Information Municipale
Mars 2026

WWW.MAIRIE-YMARE.FR
474 GRAND'RUE, 76520 YMARE
02 35 79 12 72

HORAIRES D'OUVERTURE :

- MARDI : 14H A 19H
- MERCREDI : 9H A 12H
- VENDREDI : 14H A 17H30

MADAME LE MAIRE,
MMES & MR LES ADJOINTS,
REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS.

SOMMAIRE

ÉCOLES 2
SERVICES COMMUNAUX 3
ENFANCE / JEUNESSE 4
CCAS 6
CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE 7
CRÈCHE RÉCRÉ A4 10
ASSOCIATIONS 11
ELECTIONS MUNICIPALES 13
CITOYENNETÉ 14
A SAVOIR 16
DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE 20
ÉVÈNEMENTS AUX ALENTOURS 24
NOUS CONTACTER 26
ÉVÈNEMENTS A VENIR 27

ÉCOLES

INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE 2026-2027 :

Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2026-2027 se feront du **lundi 27 avril au vendredi 29 mai 2026, uniquement sur RDV**.

Les parents doivent prendre contact avec la mairie, de préférence par mail à contact@mairie-ymare.fr ou par téléphone au 02.35.79.12.72.

Pour l'inscription, se munir des pièces suivantes :

- ✓ Le livret de famille
- ✓ Un justificatif récent de domicile
- ✓ Le carnet de santé
- ✓ Un certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école *(si scolarisation en 2025-2026)*

INSCRIPTIONS ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE 2026-2027 :

Les inscriptions à l'école élémentaire pour la rentrée 2026-2027 se feront du **lundi 27 avril au vendredi 29 mai 2026** aux horaires suivants :

- Lundi de 17h30 à 18h30
- Mardi de 16h15 à 18h15
- Jeudi de 8h30 à 16h00
- Vendredi de 16h15 à 18h15

(Attention : les vendredis 1er et 8 mai, le jeudi 14 mai et le lundi 25 mai sont fériés)

En cas d'impossibilité à ces heures, prendre rendez-vous auprès de Monsieur THIERY au 02.35.79.12.49 ou, de préférence, par mail à 0760534t@ac-normandie.fr

Pour l'inscription, se munir des pièces suivantes :

- ✓ Le livret de famille
- ✓ Un justificatif récent de domicile
- ✓ Un certificat de radiation si l'élève était scolarisé précédemment dans une école hors commune

SERVICES COMMUNAUX

VACANCES DE PRINTEMPS : INSCRIPTIONS CENTRE DE LOISIRS

Vous avez **jusqu'au jeudi 2 avril 2026** pour les inscriptions à la session de Printemps du centre de loisirs. Retrouvez toutes les informations sur notre site internet : http://www.mairie-ymare.fr/enfance-jeunesse/accueil-de-loisirs-vacances

Planning d'activités Printemps 2026

Semaine 16 du 13/04 au 17/04	THEMES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Activités manuelles	Harry Potter	Serpent de Serpentard	Chapeaux de sorciers	Création de Chocogrenouilles	Mini Mandragores (Kokedama)	Bracelets des maisons
Activités sportives	Sports Collectifs (Grand terrain)	Football	Rugby	Bubble foot	Hockey	Flag Rugby

Semaine 17 du 20/04 au 24/04	THEMES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Activités manuelles	Star Wars	Bébé Yoda	R2D2	Sabre Laser	Perle à souder Star Wars	Masque Star Wars
Activités sportives	Sports Collectifs US	Football américain	Base-Ball	Golf	Ultimate	Kin-ball

CANTINE, GARDERIE, ETUDE SURVEILLEE ET ACCUEIL DE LOISIRS : INSCRIPTIONS ANNEE SCOLAIRE 2026 - 2027

Vous trouverez sur le site de la commune la liste des documents à compléter et à nous fournir : (documents à compléter et à renvoyer à inscriptionenfancejeunesse@mairie-ymare.fr). Pour rappel, ces documents sont à retourner avant le vendredi 5 juin 2026 pour une inscription en septembre.

Pour les inscriptions au centre de l'été 2026, vous avez jusqu'au 25 juin 2026.

ENFANCE / JEUNESSE

Le Journal des Mercredis

Semaine 2 à 7

Activités manuelles : l' air

Planning d'activités des mercredis 2025-2026

Semaine 02 à 07 2025	THEMES	MERCREDI 07/01	MERCREDI 14/01	MERCREDI 21/01	MERCREDI 28/01	MERCREDI 04/02	MERCREDI 11/02
	Activités manuelles → L'air	Avion	Moulin à vent	Montgolfière	Vol au vent	Cerf-volant	La fusée à paille
	Activités sportives →	Pétanque	Tennis de table			Acrosport	

Fabrication de moulin à vent

Fabrication et utilisation de cerf-volant

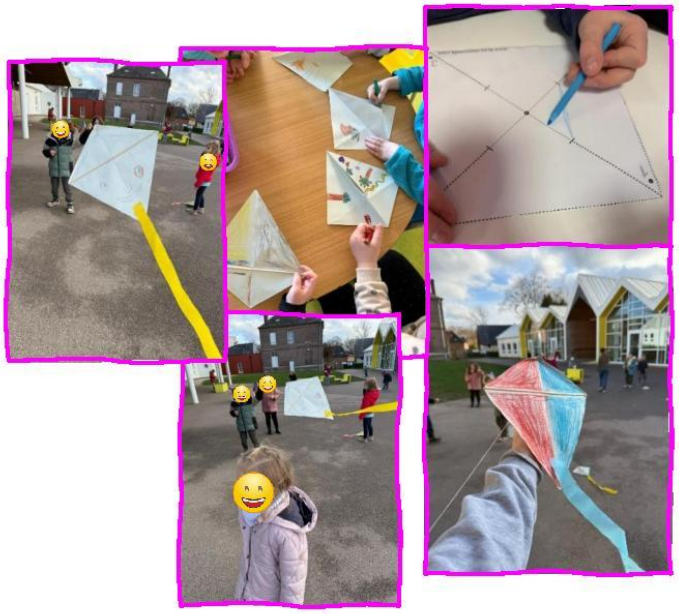

Fabrication de vol au vent

Acrosport

Montgolfières

Fabrication de toupies

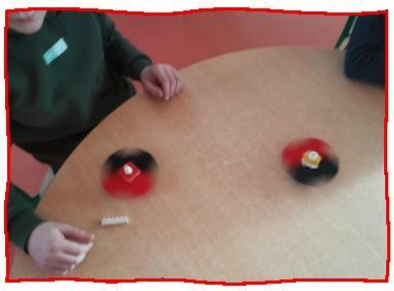

Tournois de tennis de table

ENFANCE / JEUNESSE

CCAS

AIDES AUX AÎNÉS - TÉLÉALARME

Depuis plusieurs années, le CCAS d'Ymare, grâce à un **partenariat avec la société BLUELINEA**, propose aux aînés qui le souhaitent de **s'équiper d'une téléalarme.**

Ce service est payant. Le tarif dépend des options souscrites et du matériel choisi. **Le CCAS prend à sa charge 75% du montant de la facture.** La participation du montant restant à votre charge vous sera réclamée trimestriellement.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, nous vous invitons à venir **vous renseigner en mairie**, aux horaires d'ouverture ou par téléphone au 02 35 79 12 72.

CLIC DU PLATEAU EST DE ROUEN

Le CLIC du plateau EST de Rouen vous propose en partenariat avec l'association Nouveau Souffle des ateliers thématiques :

- **Mardi 3 mars 2026** - Apprendre à gérer son stress
- **Mardi 31 mars 2026** - aidant épuisé : que faire quand on n'en peut plus ?
- **Mardi 28 avril 2026** - retraité aidant : comment trouver l'équilibre entre mes aspirations et mon rôle d'aidant ?

Ces ateliers se tiennent de 10h à 12h à la « Salle de lecture » Espace Culturel Bourvil, 5, allée Jacques Offenbach, 76520 Franqueville-Saint-Pierre.

Vous pouvez participer à un ou plusieurs ateliers en fonction de vos besoins. Sur **inscription auprès du CLIC au 02.35.65.02.68.**

Plateau Est de Rouen
C.L.I.C.
Centre Local d'Information et de Coordination

Association NOUVEAU SOUFFLE
Vivre sereinement son rôle d'aidant

Vous aidez régulièrement un **proche malade, ou en situation de dépendance** et vous vous sentez fatigué, isolé, et/ou démuni face à certaines situations ?

Vous avez besoin d'être soutenu et accompagné pour mieux gérer le stress, la culpabilité, les décisions, la fatigue, la relation avec votre proche malade, la famille, les soignants... ?

Venez participer aux ateliers thématiques de l'Association Nouveau Souffle.

Nos ateliers durent 2h et sont animés par un professionnel; ils permettent d'échanger avec d'autres aidants sur des difficultés et sujets concrets.

- 30/09/25 : Souffler, oui mais comment ?
- 25/11/25 : Apprivoiser ma culpabilité
- 20/01/26 : Apprendre à déléguer
- 03/03/26 : Gérer son stress
- 31/03/26 : Aidant épuisé : que faire quand on n'en peut plus ?
- 28/04/26 : Retraité aidant : comment trouver l'équilibre entre mes aspirations et mon rôle d'aidant ?

Vous pouvez participer à un ou plusieurs ateliers, en fonction de vos besoins.

Les ateliers auront lieu les mardis de 10h à 12h
à l'Espace Culturel Bourvil "Salle de lecture"
5 allée Jacques Offenbach 76520 Franqueville Saint Pierre

Inscription gratuite et obligatoire auprès de
CLIC Plateau Est Rouen
02.35.65.02.68.
contact@clic-plateau-est.fr

Et financé par : AG2R LA MONDIALE SEINE-MARITIME LE DÉPARTEMENT

CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

VŒUX DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire a adressé ses vœux à la population et aux associations le vendredi 16 janvier dernier, dans la salle des fêtes communale. L'occasion de revenir sur les accomplissements de l'année 2025 et de saluer l'engagement des associations Ymaroises.

YMARE SOUS LA NEIGE !

Cette année encore la commune a été recouverte d'un manteau blanc au début du mois de janvier.

Nous remercions Valérie, Lucie, Line et Claire pour ces belles photos.

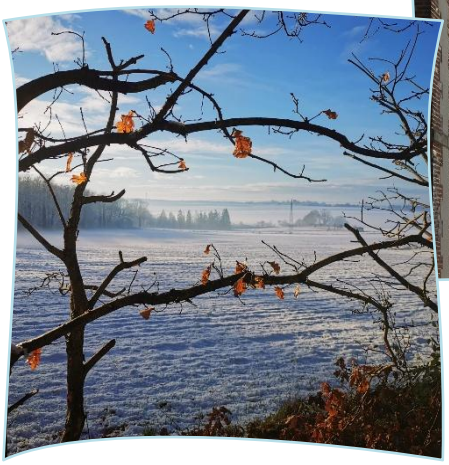

CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AUX AÎNÉS

Le jeudi 18 décembre dernier, les membres du CCAS d'Ymare ont accueilli les aînés autour d'un goûter pour la distribution des colis de Noël.

NOËL DES ÉCOLES

Vendredi 19 décembre 2025, les enfants des écoles ont pu rencontrer le Père Noël en personne et ont reçu un cadeau de la part de la Municipalité.

CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

RETOUR EN IMAGES SUR LE « FESTIVAL IN JAZZ »

Le vendredi 20 février dernier, nous recevions **RONALD BAKER** dans la salle des fêtes communale, à l'occasion du Festival IN JAZZ.
Ce concert était pris en charge par la municipalité et offert gracieusement à ses administrés. L'entrée était donc gratuite et ouverte à tous sur inscription en mairie. **Le concert a affiché complet** pour cette deuxième édition !

CRÈCHE RÉCRÉ A4

Inscription Crèche RECREA 4

55 rue de l'église – 76520 YMARE

Tél : 02.35.60.09.28

Email : creche@recrea4.fr

NOUS ACCUEILLONS VOS ENFANTS À PARTIR DE 2 MOIS ½ ET JUSQU'À LEUR ENTRÉE À L'ÉCOLE.

ACCUEIL RÉGULIER OU OCCASIONNEL

N'HÉSITEZ PAS À NOUS DEMANDER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

PENSEZ À INSCRIRE VOTRE ENFANT AVANT LE LUNDI 2 MARS POUR LA RENTRÉE 2026-2027

LA CRÈCHE EST OUVERTE DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 18H30

QUI GÈRE LA CRÈCHE RÉCRÉA4 ?

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL QUI COMPREND LES COMMUNES DE GOUY, LES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN, QUEVREVILLE LA POTERIE ET YMARE

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION AS5V FOOTBALL

L'association de FOOTBALL - AS5V vous propose une **vente solidaire de chocolats de Pâques.**

Message de l'association :

Nous vous proposons une sélection de délicieux chocolats artisanaux, issus du commerce équitable et de l'agriculture biologique.

En vous faisant plaisir, vous soutenez également les projets de l'Avenir Sportif SYNQ Villages.

Une belle manière de célébrer Pâques tout en faisant une bonne action !

La date limite pour passer commande est le dimanche 8 mars 2026.

COLLECTE DE PAPIERS

La prochaine collecte de papier par l'ASCY WIMARA sera **le 4 avril 2026.**

Rendez-vous devant la bibliothèque dans le Parc du Château entre 9h30 et 11h30

ASSOCIATIONS

LES DATES A RETENIR

Chasse aux œufs
organisée par l'ASCY WIMARA,
réservé aux enfants scolarisés à l'école WIMARA :

samedi 04 avril 2026

Foire à tout – Fête du pays
organisée par les associations AS5V – Football, Pétanque, ASCY WIMARA :

samedi 25 et dimanche 26 avril 2026

Fête des écoles
organisée par l'ASCY WIMARA :

samedi 27 juin 2026

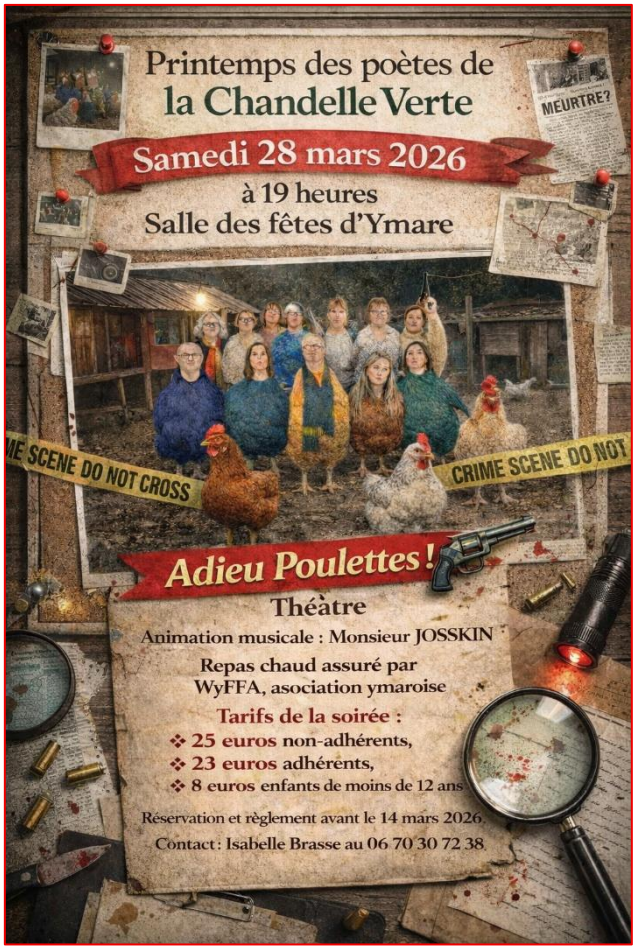

BIBLIOTHÈQUE A LIVRE OUVERT

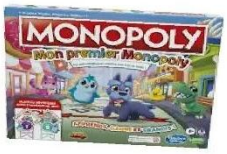

La bibliothèque " À livre ouvert "

et l'école Wimara

vous accueillent

le 8 mars 2026

À une **journée jeux de société**

de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

à la salle de motricité
de l'école maternelle

Goûter offert

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

LA CHANDELLE VERTE

L'association de théâtre La Chandelle Verte vous propose son spectacle **"Adieu poulettes"** à l'occasion du printemps des poètes le **samedi 28 mars 2026, à 19h, dans la salle des fêtes communale.**

Repas chaud assuré par l'association Ymaroise WYFFA et animation musicale par M JOSSKIN.

Réservation et règlement **avant le 14 mars** auprès de Madame Isabelle Brasse, au 06 70 30 72 38.

ELECTIONS MUNICIPALES

Les 15 et 22 mars prochains, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux et communautaires.

Le bureau de vote unique se trouve :

Mairie d'Ymare - salle du conseil

474 Grand' rue

76520 Ymare

Les horaires d'ouverture sont : de 8h à 18h

- Seuls les **nouveaux inscrits recevront une carte électorale**.
- Si vous n'avez plus votre carte électorale, il vous suffira de **présenter votre justificatif d'identité** pour venir voter. Par exemple, l'un de ces justificatifs peut être :
  - Votre carte nationale d'identité
  - Votre passeport
  - Votre carte vitale avec photographie
  - Votre permis de conduire

  Attention : vous devez présenter l'original du document. Une photographie ou un téléchargement sur smartphone ou une photocopie ne sont pas acceptés.
- Vous pouvez dès maintenant **vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales**
- Vous ne pouvez pas vous déplacer le jour du vote ? **Pensez à faire une procuration** :
  Vous pouvez effectuer votre demande en ligne en vous munissant du **numéro d'électeur et de la date de naissance de votre mandataire**.

  Ensuite, vous avez deux possibilités :

  1. **Vous disposez d'une identité numérique certifiée France Identité** : Aucune démarche en présentiel n'est nécessaire, la procuration peut être finalisée **entièrement en ligne**.
  2. **Vous ne disposez pas d'une identité numérique certifiée** : Après une demande en ligne, vous devrez **vous rendre au commissariat ou à la gendarmerie** pour faire vérifier votre identité et valider la procuration. **Il est également possible d'effectuer l'ensemble de la démarche directement sur place.**

  Toutes les informations sur **maprocuration.gouv.fr**

CITOYENNETÉ

DISTRIBUTION ANNUELLE DES SACS POUBELLE

Cette année, la distribution annuelle des sacs poubelle se déroulera le

Samedi 7 mars

entre 8h30 et 12h

aux services techniques, près du parking poids lourds dans le Parc du Château.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ce jour-là, n'hésitez pas à solliciter un de vos voisins ou amis pour les récupérer pour vous.

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage, de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

La réglementation précise également que les habitants doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits (instruments de musique, chaînes hi-fi, outils de bricolage, animaux…)

CITOYENNETÉ

DIVAGATION & DÉJECTIONS CANINES

POUR LE BIEN DE TOUS
MERCI DE RAMASSER
LES DÉJECTIONS DE VOTRE
ANIMAL DE COMPAGNIE

Sur la voie publique ainsi que dans les forêts, **vous êtes responsable des dommages** que votre chien peut causer. Vous devez **tenir votre chien en laisse** s'il représente un danger pour les personnes ou pour d'autres animaux domestiques. N'oubliez pas, si votre **chien est catégorisé**, il doit porter une **muselière** lors de vos promenades.

De plus, tout propriétaire ou **possesseur de chien** est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au **ramassage des déjections canines** sur toute ou partie du domaine public communal.

Pour rappel, un arrêté municipal prescrivant la lutte contre les aboiements de chien a été pris le 14 avril 2024.

Merci à vous d'appliquer ces consignes pour le respect et le bien-être de tous. Chaque administré possède une part de responsabilité dans la bonne cohabitation de son quartier et de la bonne entente entre voisins. Il est important de respecter ces quelques règles simples pour vivre ensemble sereinement.

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Les jeunes nés en **janvier, février et mars 2010** doivent se rendre en mairie ou sur le site internet **service public** avant le **31 mars 2026**, munis de leur carte d'identité ainsi que du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser.
Cette démarche qui peut être effectuée par le représentant légal permet :

- De s'inscrire aux examens et concours
- D'être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans
- D'assister à la journée d'appel de préparation à la défense

Attention, restez vigilants : Merci de vérifier attentivement que les informations complétées sur le cerfa soient exactes.

INFORMATION MUNICIPALE

L'information communale est diffusée par e-mail. Si vous souhaitez la recevoir, merci de nous envoyer votre adresse à : **contact@mairie-ymare.fr**.

A SAVOIR

CIMETIÈRE - RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS

Si l'un de vos proches repose dans le cimetière d'Ymare depuis **15 ou 30 ans**, il est important de vous renseigner pour le **renouvellement de la concession**. En effet, chacune dispose d'un délai d'acquisition.

Vous pouvez vous assurer auprès de la mairie que la concession ne soit pas arrivée à échéance : Tel : 02.35.79.00.10 - contact@mairie-ymare.fr

Si vous ne demandez pas le renouvellement de la concession, la commune est en droit de reprendre l'emplacement. Si tel est le cas, un courrier est envoyé au dernier propriétaire connu de la concession et un panneau est affiché sur la sépulture pour informer la famille du droit à la renouveler ou de l'extinction de la concession.

La reprise par la municipalité peut intervenir après un délai de deux années suivant l'échéance de la concession.

NIDS D'ABEILLES, DE GUEPES ET INSECTES DANGEREUX

Avec l'arrivée des beaux jours, les guêpes, frelons et autres insectes vont faire leur apparition. Si vous constatez l'arrivée d'essaims ou de nids vous pouvez contacter l'une des deux entreprises privées avec lesquelles nous avons passé une convention : **SOS FRELON 76** ou **ALLO LA GUÊPE.**
Un spécialiste se rendra à votre domicile sur rendez-vous. Sur présentation de la facture et d'un RIB, **la mairie prendra en charge 50% de la dépense, dans la limite de 45€, uniquement si vous avez appelé SOS FRELON 76** ou **ALLO LA GUÊPE.**

SOS FRELON 76 : 06.17.92.59.30
ALLO LA GUÊPE : 06.72.42.17.00

Les essaims d'abeilles eux sont récupérés par les apiculteurs, l'intervention est gratuite. Vous pouvez retrouver la liste en mairie ou sur le site de la commune : **https://www.mairie-ymare.fr/pratique/nids-de-guepes-et-dinsectes-dangereux**

A SAVOIR

TAILLE DES HAIES

Chaque propriétaire ou locataire, doit élaguer ses plantations afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public ou chez un voisin et également nettoyer les trottoirs ou cheminements piétons qui longent sa propriété.

Pour rappel :

- La **hauteur maximale autorisée** des clôtures composées de haies végétales est de **1,80 mètres**
- Les plantations faisant plus de **2 mètres de hauteur** doivent se situer à **au moins 2 mètres de la limite séparative des deux propriétés**
- Pour les arbustes dont la **hauteur est inférieure à 2m**, la distance minimale à respecter est de **0.50 m**

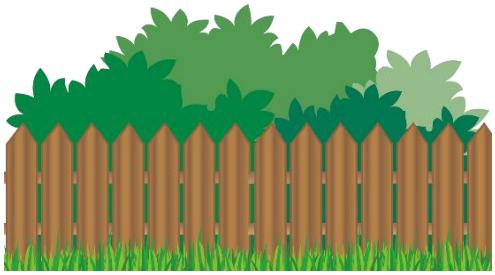

DÉCLARATION D'URBANISME

Vous envisagez d'effectuer des **travaux concernant l'extérieur de votre maison ?**
Que ce soit pour des fenêtres, un portail, une clôture, une extension ou une piscine, il sera nécessaire de faire une demande d'autorisation d'urbanisme. Cette démarche s'effectue au choix en mairie ou en ligne sur **le Guichet Numérique d'Autorisations d'Urbanisme (GNAU)**

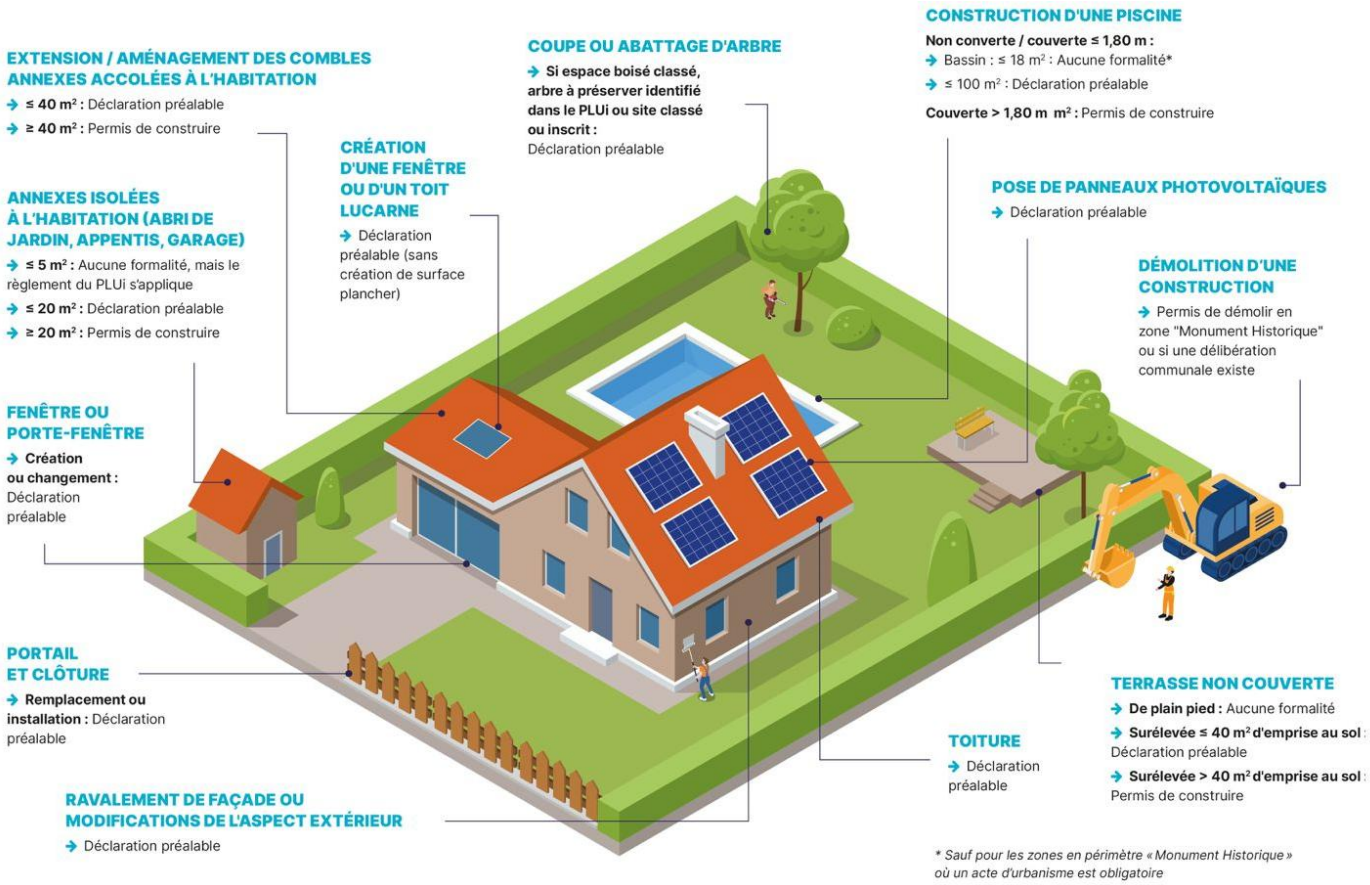

A SAVOIR

ATTENTION AUX CAMBRIOLAGES – TRANQUILLITÉ VACANCES

La gendarmerie de BOOS propose tout au long de l'année le service « tranquillité vacances ».

Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenus en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...).

Ce service est gratuit, il suffit de vous inscrire en ligne ou directement en gendarmerie.

Attention, votre inscription doit être effectuée à la brigade de gendarmerie maximum 45 jours à l'avance et au plus tard la veille du départ.

Toutes les informations sont disponibles ici : **www.service-public.fr**

ATTENTION AUX DÉMARCHES FRAUDULEUSES

Soyez vigilants face aux démarchages à domicile réalisés par certaines entreprises sur notre commune. Ils se présentent régulièrement comme étant certifiés par la mairie.

Aucune entreprise n'est actuellement mandatée par la commune pour effectuer des démarches commerciales à domicile.
La municipalité ne cautionne pas ce démarchage à domicile

Quelques recommandations :

- Demandez systématiquement une carte professionnelle ou un justificatif d'identité à toute personne se présentant à votre porte

- Ne signez rien dans la précipitation. Prenez toujours le temps de lire les documents attentivement
- Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires
- Ne laissez personne entrer chez vous si vous avez le moindre doute
- Signalez tout comportement suspect à la mairie ou à la gendarmerie

Pour votre sécurité et votre tranquillité, restez vigilants

A SAVOIR

SEINE-MARITIME AIDE JURIDIQUE GRATUITE

En France, toute personne quel que soit son âge, sa nationalité, son lieu de résidence et ses ressources a le droit d'accès à l'information juridique. Ce principe fondamental est garanti, en Seine-Maritime, par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) dont le Département est membre.

Pour toute question juridique concernant la famille, le travail ou le logement, vous pouvez contacter le CDAD en :

- → Composant le **3039**
- → Prenant un rendez-vous en ligne sur https://cdad-seinemaritime.fr/

CARTE D'IDENTITÉ & PASSEPORT

L'été approche ! Si vous avez besoin de refaire votre carte d'identité ou votre passeport, la commune du **Mesnil-Esnard** est dotée d'un dispositif de recueil d'empreintes et vous permet le renouvellement ou la fabrication de carte d'identité ou passeport. Il est possible de prendre rendez-vous par internet via le lien suivant : https://app.synbird.com/76240-le-mesnil-esnard-mairie-de-le-mesnil-esnard

Attention, avant toute prise de rendez-vous, une pré-demande devra être effectuée.
Si vous ne l'avez pas fait, rendez-vous ici.

DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE

FESTIVAL SPRING

Retrouvez le Festival SPRING, proposé par la Métropole Rouen Normandie, pendant 3 jours sur notre commune dans le Parc du Château, Grand' rue, sous un chapiteau :

- **Jeudi 19 mars à 19h30**
- **Vendredi 20 mars à 19h30**
- **Samedi 21 mars à 18h**

Les réservations se font par téléphone du lundi au vendredi de 13h à 17h au 02 35 52 93 93 ou via le site internet du festival : https://www.festival-spring.eu/programmation/ignis

Prix du spectacle : Gratuit

Ça dure combien de temps ? : 1 heure

Pour qui ? : À partir de 8 ans

Accessibilité :

Pour récupérer vos places :

10 min

Vous devez récupérer vos places sur le lieu du spectacle entre 10 et 30 minutes avant que celui-ci commence.
Exemple : si le spectacle commence à 16:30 vous devez récupérer vos places entre 16:00 et 16:20.

Si vous ne venez pas chercher vos places au moins 10 minutes avant le début du spectacle, elles seront données à d'autres personnes.

Le spectacle IGNIS est un collectif Sismique proposé par Nicolas Fraiseau. La compagnie vous présentera un spectacle de **pyro-poésie sous chapiteau**.

Spectacle présenté dans le cadre de SPRING, festival international des nouvelles formes de cirque en Normandie. Proposé par la Plateforme 2 Pôles Cirque en Normandie / La Brèche à Cherbourg – Cirque-Théâtre d'Elbeuf. Les spectacles de SPRING sont co-réalisés par la Métropole Rouen Normandie sur son territoire.

Le festival SPRING revient en Normandie **du 8 mars au 8 avril 2026** avec comme thématique : « **REPRENDRE SON SOUFFLE** » !

La programmation fait la part belle à toutes les disciplines circassiennes et rassemble dans cette aventure plus de 60 partenaires pour présenter des spectacles de choix : sous des formats originaux, dans des lieux insolites, à proximité de tous les habitants.

Le cirque contemporain se réinvente, expérimente et fait de la Métropole Rouen Normandie un véritable terrain de jeu.

Toute la programmation du festival est à retrouver ici : **www.festival-spring.eu**

DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE

MARS : MOIS FÉMINISTE

À l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes, célébrée le 8 mars, la Métropole propose **du 2 mars au 7 avril 2026** un programme destiné à sensibiliser tous les publics aux enjeux du féminisme.

Au programme :

- Des projections
- Des ateliers
- Des groupes de parole et cafés débats
- Des représentations artistiques
- Des animations sportives
- Des conférences

Toutes les informations sont disponibles **ici**.

CONCOURS CRÉACTIFS

La Métropole Rouen Normandie organise le concours créActifs, un rendez-vous créatif pour encourager les idées, les talents et les projets des jeunes !

Ce concours s'adresse aux 18-30 ans seuls ou en groupe, qui ont envie de valoriser leurs compétences, leurs créations ou leurs idées innovantes. Calendrier 2026 :

- Lancement du concours : lundi 2 février
- Fin de dépôt des candidatures : vendredi 10 avril
- Présélections : à partir du lundi 18 mai
- Auditions : à partir du lundi 8 juin
- Remise des prix : fin juin 2026

Pour découvrir le règlement complet, les catégories et les modalités de participation : **rendez-vous ici.**

DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE

EMPLOIS EN SEINE

Emplois en Seine se tiendra le **jeudi 12 et le vendredi 13 mars 2026** au Parc des Expositions de Rouen de 10h à 17h à Grand-Quevilly. L'entrée et le parking sont gratuits.

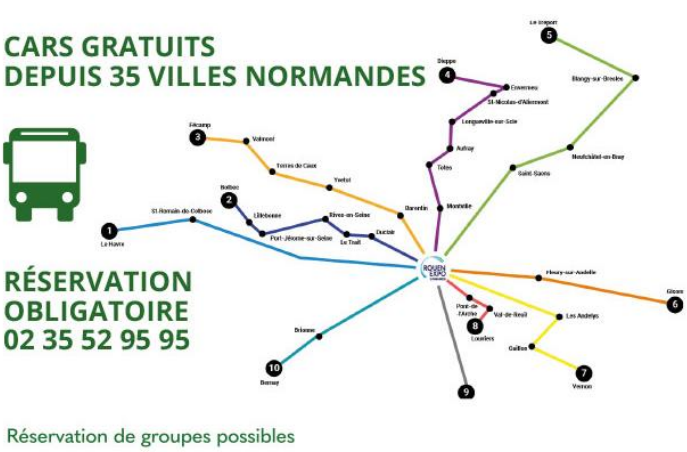

DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE

LES SERVICES DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Dans le cadre de ses compétences, **la Métropole Rouen Normandie assure la gestion des voiries, des déchets, de l'assainissement et de l'urbanisme** sur le territoire communal. À ce titre, elle intervient pour l'entretien et la sécurisation des infrastructures, notamment en cas de dégradations ou d'anomalies constatées.

Concernant les récentes interventions sur la commune, plusieurs nids-de-poule présents sur les voiries ont fait l'objet de **rebouchages par les services techniques de la Métropole**. Dès qu'un dysfonctionnement (affaissement, dégradation de chaussée, etc.) est signalé, la commune transmet sans délai l'information aux services compétents, qui engagent les réparations nécessaires.

Votre vigilance est précieuse. **Si vous constatez une anomalie** (bouche d'égout instable, trottoir endommagé, panneau détérioré, etc.), vous pouvez :

- **Informer la mairie d'Ymare** : vos signalements permettent d'identifier les zones à traiter en priorité et, le cas échéant, de mettre en place des mesures de sécurisation temporaires.
- **Contacter directement la Métropole Rouen Normandie** :
  - **Par téléphone** (appel gratuit) : **0 800 021 021**
  - **Via leur plateforme en ligne** : https://mrn.metropole-rouen-normandie.fr/ma-metropole

Pourquoi votre signalement est-il important ? Une remise en état rapide des infrastructures limite les risques d'accidents et préserve la qualité du cadre de vie. **Merci de votre participation active à l'entretien de notre commune.**

ÉVÈNEMENTS AUX ALENTOURS

FESTIVAL IN JAZZ – DU 13 FÉVRIER AU 12 AVRIL 2026

PORTES OUVERTES AU LYCÉE GALILÉE

Le 14 mars prochain, de 9h à 12, le lycée Galilée ouvre ses portes aux futurs lycéens.

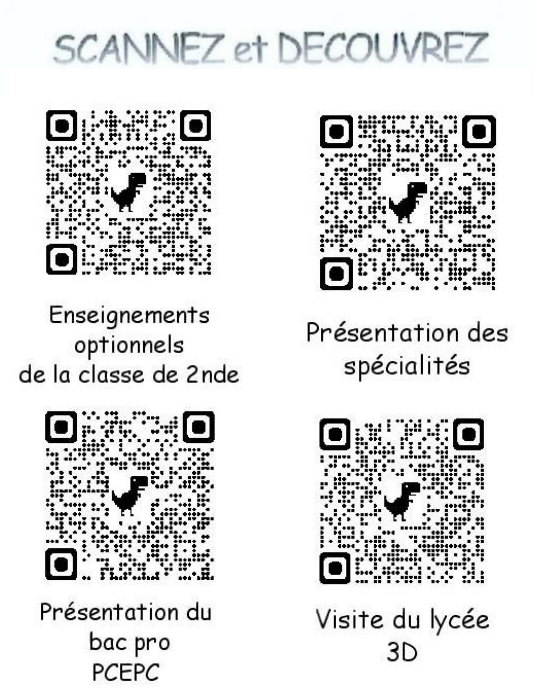

ÉVÈNEMENTS AUX ALENTOURS

NOUS CONTACTER

ETAT CIVIL :

- Délivrance de pièces administratives ou certification d'actes
- Actes d'état civil : naissance, décès, mariage, enregistrement des PACS…
- Recensement militaire
- Diplôme du travail

→ etatcivil@mairie-ymare.fr

SECRETARIAT DU MAIRE :

- Demande de rendez-vous
- Secrétariat du Conseil Municipal et des commissions
- Marchés publics, gestion des projets communaux
- Enquêtes publiques
- Cimetière
- Assurances

→ secretariatdumaire@mairie-ymare.fr

SPORT ET LOISIRS :

- Affaires scolaires et périscolaires (cantine-garderie)
- Accueil de loisirs : mercredis et vacances scolaires
- Facturation, modification, absences
- Informations et renseignements

→ sportsetloisirs@mairie-ymare.fr

URBANISME ET VOIRIE :

- Conseils et renseignements : réglementation, autorisations d'urbanisme, constitution d'un dossier…
- Aménagements urbains : panneaux, traçage au sol…
- Entretien et gestion du patrimoine communal
- Voiries et espaces verts : création, maintenance et entretien
- Gestion des équipements sportifs

→ urbanismeetvoirie@mairie-ymare.fr

COMMUNICATION :

- Bulletins municipaux, réseaux sociaux, panneau lumineux, Panneau Pocket, site internet, brochures d'information…
- Evènements et manifestations : Fête du Pays, Fête Nationale, commémorations…
- Associations
- Location de la salle des fêtes

→ communication@mairie-ymare.fr

INSCRIPTION ENFANCE JEUNESSE :

- Uniquement pour la remise d'un dossier d'inscription concernant :
  - Garderie
  - Cantine
  - Etude
  - Accueil de loisirs mercredi et vacances

→ inscriptionenfancejeunesse@mairie-ymare.fr

RESSOURCES HUMAINES :

- Dépôt de candidatures
- Jobs d'été
- Demandes de stages scolaires ou professionnels

→ rh@mairie-ymare.fr

ELECTIONS :

- Inscription, radiation, carte électorale…

→ elections@mairie-ymare.fr

AIDE SOCIALE – CCAS :

- Action sociale : accompagnement social et financier
- Aides aux personnes âgées, aux familles et aux personnes en difficulté
- Conseils : évaluation des situations et des possibilités d'aide. Orientation vers une assistante sociale ou vers le(s) service(s) concerné(s)

→ ccas@mairie-ymare.fr

Pour toute autre question : contact@mairie-ymare.fr

ÉVÈNEMENTS A VENIR

YMAR'CHÉS 2026

Le premier YMAR'ché de l'année se tiendra le **samedi 4 avril 2026** à partir de 17h dans le Parc du Château. C'est avec plaisir que nous vous y retrouverons pour passer un moment de convivialité.

Déjà **plus de 25 exposants** ont confirmé leur présence pour cette première date de l'année. Vous pourrez notamment y retrouver des foodtrucks, un affuteur-rémouleur, du miel, des produits fermiers, des saucissons, des confitures, des bougies, des accessoires de mode, du prêt-à-porter, des fleurs, de la décoration, des bijoux… A très bientôt !